ANALYSE 2014

Négrophobie : petits clichés, grandes conséquences



Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Négrophobie : petits clichés, grandes conséquences

Le racisme anti-Noirs repose sur des généralités construites lors des premiers contacts entre notre pays et l'Afrique subsaharienne. N'en déplaise au changement, ni le temps, ni la présence de ces populations subsahariennes devenues belges n'ont eu raison de ces conceptions. Entre fantasme d'invasion et manque de données, il peut être difficile de faire le point sur la situation de ces populations pour qui les discriminations sont manifestes. Nous proposons ici de lire entre les chiffres pour saisir au mieux la présence des personnes d'origine subsaharienne en Belgique et les difficultés qu'elles rencontrent.

Présence des subsahariens en Belgique

Entreprendre une analyse sur une composante de la population belge n'est pas chose aisée. D'une part, les statistiques ethniques ne sont pas autorisées et d'autre part, les chiffres existants sont souvent sujets aux interprétations hasardeuses. Néanmoins, les indicateurs existent et il est possible d'aborder la question et ses enjeux.

10,8% de la population établie en Belgique n'a pas la nationalité belge. La composition de cette population étrangère est marquée par une majorité écrasante de personnes venant des 27 pays de l'Union Européenne (67,4%). Les populations subsahariennes ne représentent que 6,1% de la population étrangère et 0,66% de la population totale.

Ce chiffre, dérisoire, n'inclut pas la totalité des personnes considérées comme issues de la migration subsaharienne. En effet, nombreux sont ceux qui ont acquis la nationalité belge ou qui sont nés en Belgique. Aux yeux de la loi, ils sont belges comme tous les autres mais aux yeux de beaucoup, ils restent des subsahariens.

En Belgique, les subsahariens représentent 8.5% des migrants en 2011, contre 34 % pour ceux issus de l'Europe des 15. Parmi ceux-ci et contrairement à une idée bien ancrée, seul 1,7% de ces personnes proviennent de la R.D. Congo. Une image déformée de la réalité qui est souvent la source d'un rejet, en l'occurrence anti-Noirs.

Bien qu'il soit difficile de savoir exactement où sont répartis ces Belges venus d'ailleurs, il est possible de dégager les grandes tendances. Les immigrants congolais sont particulièrement présents dans la région de Bruxelles mais également bien implantés à Liège et Louvain-la-Neuve. A noter aussi, les récents flux migratoires de cette même population vers Anvers¹, même si la présence reste plus marquée dans la région wallonne que dans la région flamande.

¹ CECLR, Rapport statistique et démographique : migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Université Catholique de Louvain (UCL), Centre de recherche en démographie et société et Centre interfédéral pour l'égalité des lutte le discriminations (CECLR). chances et la contre racisme et les 2013, p.56 demographique.pdf

Les Belges d'origine camerounaise sont particulièrement présents à Bruxelles et dans la région wallonne, en particulier dans la province du Hainaut et dans la province de Liège².

Une réalité difficilement quantifiable

Le racisme ou la discrimination à l'égard des populations d'origine subsaharienne en Belgique reste une réalité. Quantifier un ressenti ou une haine semble être un exercice bien difficile tant sa manifestation peut être variable et parfois furtive. De plus, bien que la spécificité du racisme à l'égard des populations noires repose sur la couleur de peau, aucun rapport officiel n'a encore isolé ce critère pour déterminer son ampleur. En effet, le rapport annuel 2013³ émanant du *Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (CECLR)* intègre « la couleur de peau parmi d'autres facteurs [...] dans la large rubrique « critères raciaux⁴ »». Néanmoins, le *CECLR* a enregistré 11% de signalements de discrimination relatifs à l'origine qui sont liés à la couleur de peau⁵.

En 2011, Le MRAX⁶ détermine que 21% des plaintes enregistrées par leurs services concernent la population subsaharienne. Un chiffre important lorsque l'on se rappelle que la population migrante subsaharienne résidant en Belgique représente 10% de la population migrante et un peu plus de 1% de la population totale de la Belgique⁷. Il établit aussi que « l'ensemble des statistiques montrent une nette progression des actes racistes envers les Noirs en général et les personnes d'origine africaine subsaharienne en particulier. Le constat qui a été fait est que les préjugés sur les Africains ne diminuent pas mais au contraire se renforcent⁸ ».

Paradoxe et spécificités

Dans un sondage IPSOS de mars 2009, il est révélé que les Africains subsahariens font partie du groupe minoritaire représenté⁹ qui suscite le plus de sympathie car jugés plus « fiables »,

² SPF Economie, *Population et ménages, population étrangère au 1.1.2006*, La Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie, Bruxelles, 2008, p.16 http://statbel.fgov.be/fr/binaries/p202y2006 fr tcm326-39292.pdf>

³ CECLR, *Discrimination/Diversité*. *Rapport annuel* 2013, Bruxelles: CECLR, mai 2014, p.2 http://www.diversite.be/sites/default/files/documents/publication/cgkr 00668 01 jvs discdiv fr.pdf>

⁴ Bouhlal, R., Rapport Alternatif D'ENAR 2011/2012: Le racisme et les pratiques discriminatoires qui y sont associées, en Belgique, p.8, infra 11<<u>http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202011-</u>12/Belgique.pdf>

⁵ CECLR, Dossier de presse, *Discrimination des personnes d'origine subsaharienne : Le recyclage des stéréotypes*, 21 mars 2011, p.4 http://www.diversite.be/diversiteit/files/File/persberichten/Dossier%20de%20presse%2021%20mars.pdf

⁶ Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

⁷ Schoumaker, B., Scoonvaere, Q., « L'immigration subsaharienne en Belgique, État des lieux et tendances récentes » *in* Mazzocchetti (dir.), *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia – L'Harmattan, 2014, p.72

⁸ Rapport d'activité 2011, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie,p.32 < http://mrax.be/wp/wp-content/uploads/2014/01/Rapport_Annuel-2011.pdf>

⁹ Les autres groupes minoritaires étant les personnes d'origine turque, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, les personnes d'origine maghrébine et les personnes originaires d'Europe de l'Est.

« honnêtes » et « tolérants 10 ». Ajouté à cela que ces populations sont les moins nombreuses « à n'entretenir des relations sociales qu'avec des personnes de leur origine 11 », l'illusion pourrait être donnée que les problèmes liés au racisme et à l'acceptation sont minimes.

Pourtant il n'en est rien et le ressentiment des populations concernées est marquant. Les subsahariens « sont, parmi les groupes étudiés, ceux qui déclarent être le plus souvent la cible de préjugés 12 ». Un sentiment qui n'est pas anecdotique puisqu'il concerne une personne sur quatre 1314. A noter aussi que les préjugés, même s'ils sont jugés positifs peuvent contribuer à renforcer une image caricaturale spécifique. Ainsi, les conceptions « fiables », « honnêtes » et « tolérants » entrent dans la conception du mythe du bon sauvage. Une perception dénuée de malveillance mais néanmoins réductrice.

L'explication de cette situation, qui peut sembler contradictoire, réside en grande partie dans la nature de ce racisme. Comme mentionné dans un article précèdent¹⁵, les perceptions stéréotypées que l'on identifie aujourd'hui chez les Belges à l'égard des populations subsahariennes correspondent à celles qui existaient lors de la colonisation. Il s'agit d'un racisme davantage axé sur le manque de considération et de reconnaissance que sur la peur ou la haine. D'ailleurs, pour revenir au sondage IPSOS que nous évoquions plus haut, les Africains subsahariens sont perçus comme étant « paresseux 16 ».

Il s'agit bien d'un trait caractéristique du racisme à l'encontre des subsahariens mais il y en a d'autres et, bien souvent, ils raccordent avec des conceptions coloniales encore existantes. Entre animalisation de la personne, doute sur son intelligence, rejet de son mode de vie, les clichés existent encore.

Une caricature futile, des conséquences graves

Une personne d'origine africaine sur trois déclare avoir vécu le « racisme gratuit », par exemple une personne qui change de place dans le métro ou sur le trottoir¹⁷. Un fait marquant mais qui ne doit pas occulter d'autres formes de difficulté, basées sur le même schéma réducteur, que doivent subir ces populations : les discriminations.

¹³ Ibid

¹⁰ CECLR, Sondage IPSOS: Dans quelle mesure les Belges sont-ils tolérants par rapport aux minorités ethniques ?, 2009, p.85 < http://www.diversite.be/sites/default/files/legacy_files/studies/2009/Tolerantiebarometer_FR_online%20versie.pdf>

Dossier de presse, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 21 mars 2011, Discrimination des personnes d'origine subsaharienne : Le recyclage des stéréotypes, p.3 ¹² Ibid

¹⁴ En comparaison, 1 Turque sur 6 déclare que les Belges ont des préjugés à leur égard.

¹⁵ Soiresse, K., Emagna, M., « La négrophobie (racisme anti-Noirs) : parents pauvre de l'antiracisme belge », 2 septembre 2014, Pax Christi

16 CECLCR, Sondage IPSOS: Dans quelle mesure les Belges sont-ils tolérants par rapport aux minorités ethniques ?, idem

¹⁷ Dossier de presse, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 21 mars 2011, *Discrimination des* personnes d'origine subsaharienne : Le recyclage des stéréotypes, p.4

De ce point de vue, il semble qu'en matière de logement et d'emploi les discriminations sont récurrentes et n'ont pas tendance à s'estomper. Quatre personnes d'origine africaine sur dix « évoquent des expériences négatives dans la recherche d'un logement ** » et huit personnes sur dix estiment « avoir été désavantagées par rapport aux Belges dans la recherche d'un emploi **).

Au niveau du logement, « la discrimination opère à différents stades de la procédure²⁰ » et il arrive que les propriétaires « craignent de louer leur bien à des gens bruyant et peu soigneux²¹ ».

En matière d'emploi, une étude de 2005 fait remarquer le taux élevé de ressortissants d'Afrique subsaharienne bénéficiant d'un niveau de qualification élevé mais se trouvant au chômage²². Par la suite et logiquement, il est constaté que « le niveau d'étude et de qualification n'altère guère la rigidité ni la permanence de l'ethnostratification du marché du travail²³ ». Une pratique qui « consiste à orienter les travailleurs, quelles que soient leurs capacités, dans des secteurs particuliers, suivant leurs origines ethniques²⁴ ». Le résultat est sans appel et il est courant que les travailleurs en provenance de ces régions acceptent un emploi en dessous de leurs qualifications ou n'étant pas en lien avec leur diplôme.

Une étude spécifique à la migration congolaise réalisée en juin 2010 est très révélatrice sur la situation en matière de travail. Elle nous montre que le taux d'emploi²⁵ des Congolais en 2006 (derniers chiffres) est bien en dessous du taux d'emploi de la population totale. Le rapport est de 61% pour la population totale à 53,8% pour les Congolais²⁶. Le taux de chômage²⁷ est également très éloquent puisqu'il concerne pratiquement 40% des ressortissants congolais contre 12% pour la population totale²⁸.

Derrière les chiffres

La négrophobie a ses spécificités et ces quelques chiffres indiquent une frustration du côté des personnes visées mais aussi la prégnance des clichés véhiculés et leurs conséquences.

¹⁸ *Ibidem*, p.3

¹⁹ Ibid

²⁰ *Ibidem*, p.5

²¹ Ibia

²² Martens, A., et al., Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, KUL & ULB, Rapport de synthèse, janvier 2005, p.79

²³ *Ibidem*, p.80 < http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/Discrimination_ethnique.pdf

²⁴ Rugira C., « Un travail qui fait mal » in Mazzocchetti (dir.), Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique, Louvain-la-Neuve, Academia – L'Harmattan, 2014, p.282.

²⁵ Taux d'emploi = (population active – chômeurs)/population de 15 à 64 ans

²⁶ Schoonvaere, Q., Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques, Groupe d'étude de Démographique Appliquée (UCL) & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1^{er} juin 2010, p.73-74 http://www.diversite.be/sites/default/files/legacy_files/studies/2010/Etude_Congolais_FR%5B1%5D.pdf

Taux de chômage = chômeurs/population active

²⁸ Schoonvaere, Q., Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique, p.74-75, idem

L'objectif ici n'est pas de présenter une vision unilatérale d'enjeux complexes. Il est évident que tant en matière d'emploi que de logement, les facteurs explicatifs sont nombreux. Néanmoins, il nous paraît important de rappeler que le racisme constitue encore un paramètre qui dans bien des cas contribue à des discriminations et à une injustice sociale.

Jonas Nunes de Carvalho, Chargé de projets à Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Décembre 2014.